

# COMPTE RENDU DE REUNION DU

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JANVIER 2018

**Le lundi 15 janvier deux mil dix-huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit janvier s'est réuni sous la présidence de Monsieur DUSSOUL Jean-Jacques, Maire.**

**Présents** : Jean-Jacques DUSSOUL ; Kathia LAURENTIN ; Sabrina LIROT ; Francis BODIN ; Lydie COUSIN ; Nicolas MORIN ; Marie-Josèphe NERBUSSON ; Philippe PETREAU ; Pierre PETREAU

**Excusés** : Angélique GENDRAULT donne pouvoir à Kathia LAURENTIN

**Secrétaire de séance** : Lydie COUSIN

- Approbation du compte rendu de réunion du 30 Novembre 2017
- Renouvellement de la convention Philine 2018
- Devis concernant les travaux du mur du cimetière
- Devis concernant les travaux du parvis de l'église
- Délibération pour la demande de DETR 2018
- Délibération pour l'ACTIV 2018
- Repas des aînés
- Questions diverses

Aucune objection n'est formulée sur le compte rendu de réunion du 30 novembre 2017

### **I - Renouvellement de la convention Philine**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la convention de gestion des animaux avec la société Philine de Massognes, arrive à échéance le 31 janvier 2018. Il propose le renouvellement de celle-ci pour un an pour un montant de 372.00€ TTC dans l'attente d'un regroupement des conventions avec la Communauté de Communes du Haut Poitou.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention pour une durée de 1 an

Les membres du conseil demandent qu'un courrier soit adressé à la société Philine, afin de connaître le bilan de ses interventions sur notre commune.

### **II - Devis pour la reconstruction du mur du cimetière**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis pour la reconstruction du mur du cimetière de l'entreprise LÉVEQUE d'un montant de 15 846.00 € HT (soit 19 015.20 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de l'entreprise LÉVEQUE
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou les adjointes à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **III - Réfection du parvis de l'église**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis dans le cadre des travaux du plan Ad'ap pour la réfection du parvis de l'église de l'entreprise LÉVEQUE d'un montant de 2340.00 € HT (soit 2808€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de l'entreprise LÉVEQUE pour un montant de 2340.00€ HT
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou les adjointes à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **IV - Demande de subvention DETR pour la reconstruction du mur du cimetière**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le plan de financement chiffré des travaux pour la reconstruction du mur du cimetière. Une demande de subvention est sollicitée auprès de la DETR 2018.

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
DETR	Sollicitée	28%	4436.88€
Département (ACTIV)	Sollicitée	44%	7000.00€
Fonds propres	Acquise	28%	4410.00€
Total			15 846.88€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le plan de financement
- **Adopte** le projet de reconstruction du mur du cimetière
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou les adjointes à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **V - Demande ACTIV 2018 pour la reconstruction du mur du cimetière**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le plan de financement chiffré des travaux pour la reconstruction du mur du cimetière. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'ACTIV 2018  
Monsieur le Maire présente le coût de ces travaux qui s'élèvent à 15 846€ et 19 015.20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Sollicite la subvention octroyée par le conseil départemental au titre de l'ACTIV de 7000.00€
- Arrête comme suit le plan de financement

	Subvention sollicitée ou acquise	Montant
ACTIV	Sollicitée	7000.00€
DETR	Sollicitée	4436.88€
Fonds propres	Acquise	4410.00€
Total		15 846.88€

#### **IV - Repas des aînés**

La date est fixée au dimanche 04 février 2018.

La commune offrira le repas aux habitants de 65 ans et +. Si une autre personne de moins de 65 ans ou extérieure à la commune souhaite participer, elle devra régler son repas.

#### **Questions diverses**

- **Mise en place d'horaires au cimetière**

Monsieur le Maire demande au conseil de mettre en place des horaires d'ouverture au cimetière étant donné qu'il n'y a pas d'éclairage.

Les horaires s'arrêtent comme suit :

Du 01/04 au 31/10 : 8h00 à 19h00

Du 01/11 au 31/03 : 9h00 à 18h00

- **Blason**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer un logo à la commune. Il présente plusieurs blasons. Le conseil décide à l'unanimité de retenir le blason avec deux mains serrées, un épi de blé et le mercure.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. Tous les membres présents ont signé le registre.

DUSSOUL  
Jean-Jacques

LAURENTIN  
Kathia

LIROT  
Sabrina

BODIN  
Francis

COUSIN  
Lydie

MORIN  
Nicolas

NERBUSSON  
Marie-Josèphe

PETREAU  
Philippe

PETREAU  
Pierre